

Edito ..... p.1

Motions de la Commission  
Exécutive .... p.2-3

Altis dans la  
tourmente.....p.4

Déclaration des accidents du  
travail.....p.5

Elections dans les Très Petites  
Entreprises.....p.6

CG 91-Protection sociale  
Complémentaire.....p.7

Vie syndicale en  
Essonne.....p.8-9-10

Syndicats : créations et  
élections.....p.11

Formation syndicale..... p.11

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

- J-N LAHOZ, secrétaire général de l'Union Départementale FO 91
- D.ROUSSEAU, rédacteur en chef
- J. J LAVIGNE, FO Altis Semiconductor
- J.J ATTIA, SFOPSCG
- P.CLARET, FO ISOICHEM,
- S.SACILOTTO, secrétaire administrative
- C.GROZNER, réalisation

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

12 place des terrasses de l'Agora

91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : forceouvriere91@free.fr

Site : www.udfo91.com

Directeur de publication : J.N LAHOZ

Bulletin bimestriel

CPPAP N°0612S07348

## Edito

### Les TPE sur le devant de la scène en 2012

2012 sera l'année des élections. Ne vous méprenez pas, je n'évoque pas les présidentielles, mais celles qui interviendront en décembre, dans les Très Petites Entreprises. Pour la première fois, les entreprises de moins de 11 salariés vont pouvoir choisir leur syndicat.

FO entend bien apporter son soutien aux 4 millions de salariés de l'artisanat, du commerce, des professions libérales, des services et de l'industrie. Au fil des mois, le Syndicaliste fera le point sur les enjeux de cette campagne électorale. Un premier article vous est déjà présenté dans ce numéro.

La nouvelle année commence à peine et nous devons déjà nous replonger dans les problèmes et vicissitudes qui ont été les nôtres l'an passé et se poursuivent en 2012. Ce numéro s'en fait l'écho.

Les attaques contre notre protection sociale continuent, il est tellement facile d'aller y puiser des fonds qui manquent par

ailleurs. La première Commission Exécutive de l'UD de 2012 a adopté une motion de défense de la protection sociale, motion d'autant plus d'actualité après l'annonce faite par Sarkozy d'instaurer une « TVA sociale », nouveau cadeau de 13 milliards d'€ au patronat !

Nos camarades d'Altis, d'Isochem et du Conseil Général témoignent de leurs difficultés professionnelles au sein des entreprises.

Comme c'est souvent le cas chaque début d'année, plusieurs syndicats départementaux affiliés à l'UD 91 ont réuni en janvier leur Assemblée Générale pour faire le point sur leurs activités et renouveler leurs instances. Le Syndicaliste relate les AG du SDAS et du SNUDI.

Nos syndicats restent, plus que jamais, actifs et combattants et l'année ne fait que commencer !

Bonne lecture à tous.

Le Secrétaire Général  
de l'UD FO 91  
**Jean-Noël LAHOZ**



# Motions de la Commission Exécutive

La commission exécutive de l'Union Départementale de l'Essonne s'est réunie le 12 janvier 2012. Ses membres ont adopté à l'unanimité deux résolutions, l'une portant sur la défense de la protection sociale, l'autre en solidarité de syndicalistes grecs poursuivis pour avoir empêché des coupures de courant chez des personnes sans ressources du fait de la crise qui sévit dans le pays.

## ◆ RESOLUTION (adoptée à l'unanimité)

### **DEFENSE DE LA PROTECTION SOCIALE (maintien des centres de paiement de la Sécu)**



La Commission Exécutive de l'UD FO 91, réunie le 12 janvier 2012, réaffirme une fois de plus son attachement à la Sécurité sociale de 1945 et à ses principes fondateurs. C'est pourquoi elle s'oppose à toute forme de fiscalisation ouverte ou déguisée de son financement qui conduirait à son étatisation.

La CE de l'UD FO 91 constate que la « réforme du financement de la Sécurité sociale » avancée par le Président de la République consiste à faire payer davantage les salariés par l'augmentation de plusieurs points de la TVA (l'impôt le plus injuste) afin d'exonérer encore plus le patronat du paiement de cotisations sociales lesquelles font partie de notre salaire différé.

La CE de l'UD FO 91 refuse l'instauration d'une « TVA dite sociale », mesure faisant partie d'un nouveau plan d'austérité visant à faire payer aux travailleurs une dette qui n'est pas la leur. Elle exige l'arrêt des exonérations de cotisations sociales dont bénéficie le patronat (30 milliards en 2010 soit près de 20% des cotisations dues à la Sécurité sociale !).

La CE de l'UD FO 91 considère que la fermeture programmée de 6 nouveaux centres de paiement de la Sécurité sociale dans l'Essonne fait partie du plan d'ensemble visant à remettre en cause notre protection sociale collective. C'est pourquoi elle se félicite du succès de la campagne menée par notre syndicat FO de la CPAM pour le maintien de ces 6 centres qui s'est concrétisée par des milliers de signatures sur la pétition intersyndicale FO-CGT et des prises de position du Conseil Général et d'élus de l'Essonne.

La CE de l'UD FO 91 estime qu'une initiative publique est maintenant nécessaire en relation avec les syndicats concernés pour rassembler tous ceux qui n'acceptent pas la fermeture de ces centres et le démantèlement de notre Sécurité sociale. Initiative qui pourra prendre la forme d'un rassemblement à l'occasion de la remise des pétitions à la direction de la CPAM pour exiger le maintien de ces 6 centres (\*) avec toutes leurs prérogatives.

### **Évolution de la situation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Essonne**

Lors de sa création la caisse, en 1982, comptait 27 Centres de paiement pour une population de 987 988 habitants.  
Le travail était effectué par 2250 Agents.

Début 2012, la Caisse ne compte plus que 9 Centres d'Assurance Maladie pour 1 090 426 bénéficiaires (1 209 500 habitants, soit +221512). Le travail est effectué par 1245 agents.

A l'horizon 2015, l'objectif est d'arriver à 3 Centres et 900 agents pour une population en constante augmentation.

## ◆ MOTION SOLIDARITE

Adoptée à l'unanimité

La Commission Exécutive de l'UD FO 91 s'insurge contre la répression qui frappe 15 syndicalistes grecs du syndicat des travailleurs de la Compagnie grecque d'électricité (GENOP-DEH).

Avec Nikos PHOTOPOULOS, son président, ils ont occupé pacifiquement le central de la Compagnie pour empêcher les coupures de courant qui frappent les chômeurs et ceux qui ne peuvent plus payer leurs factures du fait de la nouvelle taxe imposée par le gouvernement pour payer la dette.



Passés en procès le 30 novembre 2011 sous l'accusation « d'entrave à l'action des forces de l'ordre » et « d'entrave au bon fonctionnement du service public », ils sont menacés de peines de prison ferme de 6 mois à 5 ans. Le jugement est attendu le 20 janvier.



La CE de l'UD FO 91 exige l'arrêt des poursuites judiciaires contre Nikos PHOTOPOULOS et ses camarades et leur remise en liberté immédiate. ■



**Prévoyance • Épargne • Santé**  
"Négociation des régimes collectifs"

La **solidarité** de **chacun**  
au service de tous



Didier BRULÉ 01 41 58 64 86  
Eric LADEUIL 06 37 01 92 99  
Bernard VAN GLABEKE 06 84 82 16 72  
[contact-os@vaubanhumanis.com](mailto:contact-os@vaubanhumanis.com)

**Vauban Humanis**  
Une solidarité d'avance

[www.vaubanhumanis.com](http://www.vaubanhumanis.com)



# Altis dans la tourmente, encore et encore

\*ALTIS SEMICONDUCTOR situé à Corbeil Essonnes conçoit et fabrique des puces électroniques pour les téléphones portables, les voitures, les ordinateurs, cartes à puce et autres technologies.

Après un PSE en 2000 prévoyant le départ de 1000 salariés, un second est intervenu en 2007 avec 400 nouveaux départs et le dernier en date de 2010 avec une nouvelle fois 400 suppressions de postes.

## L'annonce de 10 jours de chômage partiel tombe sur la tête des salariés.

SYNDEX cabinet d'expert mandaté par les élus du CE en 2010, avait mis en avant les difficultés de baisse de charge prévisible pour le premier semestre 2012. Malgré cela, la direction a lancé des dépenses somptuaires et continue sur sa lancée (pelouse, hall d'accueil, espace client et nouvelle entrée de site ...).

## Partage du bon comme du mauvais

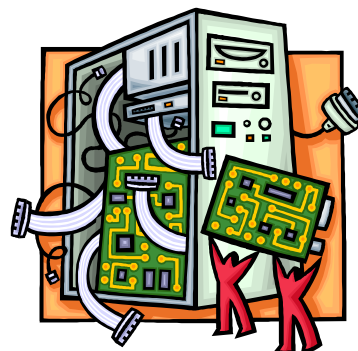
Les économies pour passer le cap difficile du premier semestre peuvent être réalisées ailleurs que sur le dos des salariés. S'il fallait créer une scission entre cadre (salaire net garanti) et non cadre (moins 10% du salaire), la Direction a pris le bon chemin.

L'économie des 700 K€ sur la masse salariale ne couvre pas les 8 millions manquant, FO pense qu'il faut chercher ailleurs les moyens de relancer la machine et passer cette période incertaine. Nous sommes des partenaires sociaux à l'écoute mais encore faut-il que notre Direction partage le bon comme le mauvais, en toute honnêteté et confiance.

## Chômage partiel au printemps chez Altis Semiconductor

« L'usine Altis Semiconductor de Corbeil-Essonnes (Essonne) devrait observer une mesure de chômage partiel entre le 23 mars et le 2 avril  
« L'idée est d'arrêter totalement l'usine pendant cette période. Entre les économies sur les charges sociales et celles sur le fonctionnement des infrastructures, ce chômage partiel devrait faire économiser un million d'euros », poursuit Jean Léandri, porte parole de l'entreprise. Par ailleurs, comme le prévoit les textes en cas de chômage partiel, les salariés devront poser avant le 23 mars tous leurs jours de congés payés et de RTT acquis depuis le début l'année. »

Extraits d'articles du Parisien et de l'Usine Nouvelle de Janvier 2012



Pendant ce temps, ALTIS International, maison mère d'ALTIS Semiconductor (SNC), a reçu fin Décembre 20 M€ dans le cadre du soutien à l'industrie en provenance du FSI, ce qui lui permet de débloquer des prêts bancaires d'une valeur de 50M€.

Pour l'instant ALTIS International dispose de 65M€ ; ses actionnaires sont Yasid Sabeg et des Qataris. Qu'ont-ils prévu de faire de ces fonds ? Impossible de le savoir puisque la Direction se retranche sur la différence d'entité, mais ils ont su monter les dossiers sur ALTIS SNC pour obtenir des fonds publics.

## Les politiques jouent aux dés

Il faut savoir que siègent à la commission de contrôle d'ALTIS International, Mr Yazid Sabeg, un représentant Qatar, Mr Beisson « gérant d'ALTIS SNC » et Mr Bechter « maire de Corbeil », encore une fois les politiques jouent aux dés avec la vie d'une entreprise et de ses salariés.

L'équipe FO reste vigilante et utilisera toutes les ressources mises à sa disposition (légal et juridiques) pour pérenniser le site et sauvegarder l'emploi. ■





# Déclaration des accidents du travail

La déclaration d'un accident du travail est une obligation légale pour l'employeur. Si l'employeur omet de remplir une déclaration d'accident du travail, le salarié victime ou ses ayants droit peuvent le faire pendant les deux ans qui suivent l'accident. En cas de non-déclaration, l'employeur encourt une amende de 750 euros et, s'il remplit une déclaration frauduleuse, l'amende est portée à 3 750 euros.

Ne pas déclarer les accidents du travail, c'est le but que de nombreux employeurs se sont fixé, notamment dans les métiers à risques, comme celui de la chimie.

Pourquoi ? Tout simplement pour ne pas payer les pénalités relatives aux accidents du travail à la sécu.

De quelle manière procèdent-ils ? Quand un travailleur est victime d'un accident de travail et que le médecin consulté, lui délivre un arrêt de travail de plusieurs jours, le patron (souvent par l'intermédiaire de la hiérarchie) lui demande de ne pas envoyer son arrêt de travail à la sécurité sociale.

A la place de l'arrêt, le travailleur se voit proposer un poste dit aménagé. Par exemple, si celui-ci travaille en atelier, il se verra offrir un poste administratif pendant toute la période de l'arrêt prescrit par le médecin.



Ou encore, comme c'est souvent le cas, le travailleur pourra bénéficier de congés exceptionnels à la place de son « arrêt » et pendant toute la durée de celui-ci.

## Quelques chiffres de l'INRS

En 2010, selon les statistiques de la CNAMTS, environ 658 000 accidents du travail avec arrêt ont été recensés (soit une hausse de 1,1 % par rapport à 2009). Les accidents graves (avec incapacité permanente) chutent de 4,3 % (environ 41 000). Le nombre de décès recule de 1,7 % (529 accidents mortels).

C'est dans le secteur du BTP que l'on constate le plus d'accidents graves et que les taux de fréquence et de gravité sont les plus élevés. Les véhicules sont toujours la première cause identifiable de décès. Les **manutentions manuelles** représentent un tiers des accidents avec arrêt.

En réalité, le travailleur subit la pression de sa hiérarchie, (chose difficile à prouver après coup).

L'accident est tout de même déclaré et inscrit sur les registres de l'usine, c'est vrai dans la majorité des cas, mais parfois « il peut y avoir oublié de le faire ».

Quelles sont les conséquences de ces méthodes ?

D'abord, il y a fraude à la sécurité sociale. Ensuite, c'est un non respect de l'avis médical et des préconisations du médecin consulté.

## Du ni vu ni connu

Enfin, c'est du camouflage, du ni vu ni connu ! Les inspecteurs du travail et de la CRAM se déplacent dans les entreprises dans lesquelles il y a beaucoup d'accidents avec arrêt. Si tel n'est pas le cas, ils peuvent considérer qu'il n'y a pas de problèmes de sécurité du travail, jusqu'au jour où, il y a un accident grave, voire mortel avec un ou

plusieurs morts. Et, pour les spécialistes, les bilans de sécurité faits au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ne laissent apparaître aucun accident avec arrêt, donc pas de taux de gravité, de taux de fréquence etc...



Les conséquences peuvent être très graves pour l'accidenté. S'il y a des complications au niveau de sa santé, devant n'importe quel tribunal la gravité d'un accident sera le plus souvent déterminée en fonction du nombre de jours de travail perdus, donc déclarés dès le départ en accident de travail. Le salarié sera donc pénalisé. ■

# Elections 2012 dans les TPE, c'est parti

En décembre 2012, 4 millions de salariés des TPE, Très Petites Entreprises, auront leur élection. Pour la première fois, ces salariés d'entreprises de moins de 10 salariés pourront voter pour désigner leur syndicat. En effet, ces entreprises (TPE) ne sont pas dotées d'instances élues du personnel (délégué du personnel – à partir de 11 salariés, comité d'entreprise – pour les plus de 50 salariés) et la représentation syndicale y est donc la plupart du temps absente.

Certes, dans un premier temps, ces élections, qui seront organisées sur le plan national, n'apporteront pas de droits nouveaux, leur objectif étant d'évaluer la représentativité des syndicats dans les TPE.

FO avait d'ailleurs critiqué ce processus pour cette raison. Nous étions favorables à ce que l'on permette aux syndicats de désigner des représentants de ces entreprises qui puissent agir immédiatement au niveau local, auprès des salariés concernés, en lien avec les conventions collectives de leurs secteurs.

Mais avec ces élections, FO entend bien faire sortir de l'ombre, du point de vue de leurs droits, les salariés des TPE, notamment de l'artisanat, des professions libérales, du commerce de proximité (alimentaire et non alimentaire), des services dans de nombreux secteurs (y compris des services à la personne).

D'ores et déjà, FO négocie de nombreuses conventions collectives, tant sur le plan national que local, qui déterminent par exemple les salaires minima, une prévoyance santé complémentaire et d'autres dispositions (temps complémentaire

**SALARIÉS** DES  
**TRÈS PETITES ENTREPRISES** - de 11 salariés

**VOUS AVEZ DES DROITS !**



**FO** la force syndicale **ÉLECTIONS TPE 2012**

dans les professions libérales, Chèques-Vacances dans le bâtiment, prime d'ancienneté dans la coiffure...). Ces élections seront donc importantes, car elles donneront plus ou moins de poids vis-à-vis du gouvernement et des employeurs aux syndicats selon qu'ils emporteront plus ou moins de voix.

FO entend bien ainsi renforcer la voix des salariés des TPE.

Mieux représentés, plus forts pour connaître et comprendre leurs droits et pour en conquérir de nouveaux, notamment des droits sociaux, assimilables à ceux des comités d'entreprises, tels que le Chèque Déjeuner, les bons d'achat, bons de

réduction pour le cinéma... «L'élection TPE 2012 va mobiliser toutes nos structures FO, de la Confédération aux fédérations et unions départementales en allant jusqu'aux syndicats et adhérents (qui ne rencontre pas l'ouvrier boulanger ou la vendeuse tous les jours, sans parler de la secrétaire du cabinet médical, le vendeur de chaussures, l'assistante maternelle, l'ouvrier maçon, le réparateur auto, la caissière de la supérette...?)» Pour FO donc, en 2012, il n'y a pas de Très Petite Élection! ■

*Article de Yves Veyrier, Secrétaire confédéral, paru dans FO Hebdo n°3009*

# CG 91 : complémentaire pour le personnel

Dans le cadre du Protocole d'action sociale signé en février 2011, la Collectivité s'est engagée à mettre en place une participation financière à la protection sociale complémentaire de ses agents.

Des propositions ont été faites le 9 janvier 2012, en présence de M. Carlos Da Silva, Vice Président, et des organisations syndicales. Le Conseil Général veut consacrer 30% de son aide au risque **santé** (médicaments, soins médicaux, frais d'hospitalisation...), 70 % au risque **prévoyance** (couverture du salaire lors de maladie, d'invalidité, capital décès...). Les agents conserveraient le choix de leur mutuelle (labellisation) et pour le risque prévoyance, il y aurait mise en place d'un contrat groupe. La participation financière versée avec la paye, serait liée à l'indice de

de l'agent, plus forte pour les petits indices. L'objectif annoncé est d'aider les agents sans couverture prévoyance à en avoir une, et de réduire pour tous la charge des frais de mutuelles, en augmentation constante.

## Impression de tromperie

Dans le protocole, il est écrit que le Conseil général supprime des "doublons". Or, il s'avère que supprimer les prestations CNAS versées aux personnels de l'IDEF, par exemple, revient à les priver, pour Noël, de tout chèque-cadeau pour les enfants de 0 à 10 ans (61 € par enfant et par an) et de toute une série d'autres prestations, celles du CGOS n'étant pas de même nature que celles du CNAS. Pour de nombreux agents, cette suppression de prétendus dou-

blons va rendre très relatif l'intérêt de l'aide à la protection sociale complémentaire.

Certains en seront encore de leur poche. Ces salariés défavorisés ont fait part de leur mécontentement à juste titre. FO prend en compte leurs observations et reviendra sur les points qui fâchent ; rien n'est pire que le sentiment d'avoir été bernés.

Pour FO, **tous les agents du Conseil général doivent trouver un intérêt à l'aide sur le risque santé comme sur le risque prévoyance.** Si le montant de la cotisation à acquitter pour la prévoyance est très largement supérieur à l'aide à laquelle ils pourront prétendre, ceux qui n'ont pas de couverture aujourd'hui n'en prendront pas davantage demain. ■

RISO CHOISIR L'ESSENTIEL

RISO, PARTENAIRE DE **FO**  
la force syndicale

« Venez découvrir dès aujourd'hui la technologie de demain... »

VOS PRÉOCCUPATIONS, NOS SOLUTIONS

SYSTÈME D'IMPRESSION UNIQUE

- PERFORMANT
- ÉCONOMIQUE
- RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT
- RAPIDE
- FIABLE

SATISFACTION GARANTIE

- Coût copie couleur le plus bas du monde
- 120 copies par minute en noir et couleur
- Fiabilité
- Matériels 100% recyclables

[www.comcolor.fr](http://www.comcolor.fr)

RISO FRANCE - Siège social - 49, rue de la Cité 69441 Lyon cedex 03  
contact : Jean-Philippe Buiton / 06 22 91 27 04  
info@comcolor.fr

ANNECY • BORDEAUX • CAEN • CLERMONT-FD • GRENOBLE • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER • NANTES • NARBONNE • PARIS • REIMS • STRASBOURG

LEGRAND FIDUCIAIRE  
EXPERTISE COMPTABLE

PARTENAIRE DES CE FORCE OUVRIÈRE

Pour mieux comprendre votre rôle économique  
Pour optimiser votre action auprès des salariés

LEGRAND FIDUCIAIRE  
EXPERTISE COMPTABLE

Missions financées par le CE

- Examen des budgets du CE
- Examen des comptes prévisionnels
- Assistance licencement économique
- Examen des comptes annuels
- Contrôle ou négociation d'un accord d'intéressement
- Contrôle du calcul de la participation
- NAO Négociations annuelle sur les salaires
- Organisation comptable et administrative du CE
- Tenue ou audit des comptes du CE
- Droit d'alerte

Missions légales financées par l'entreprise

Le recours à l'expert-comptable, choisi par le CE est un DROIT inscrit dans le Code du Travail

LEGRAND FIDUCIAIRE  
Tél : 01 42 25 30 30  
info@legrand-fiduciaire.com www.legrand-fiduciaire.com



# Vie des syndicats en Essonne

Comme c'est souvent le cas chaque début d'année, plusieurs syndicats départementaux affiliés à l'UD ont réuni en janvier leur Assemblée Générale pour faire le point de leurs activités et renouveler leurs instances. Nous vous en présentons deux dans ce numéro du Syndicaliste FO.

## • Le Syndicat de l'Action Sociale (SDAS) qui regroupe les salariés de nombreux petits établissements du département (EPAD, maisons de soins pour handicapés, CAT, etc.)

Une quinzaine de syndiqués étaient présents à l'AG en présence de Jean Noël LAHOZ, secrétaire général de l'UD FO 91, de Pascal CORBEX, secrétaire de la Fédération FO de l'Action Sociale, de Jacques MOSCOVITCH, trésorier fédéral adjoint, et Yoann BARS du SNUDI FO 91.

Colette LAPLANCHE, secrétaire départementale du SDAS FO 91, a présenté le rapport d'activités de l'année écoulée marquée par de nombreux mouvements sociaux : grève à l'AFM contre la dénonciation du statut du personnel entraînant la baisse des rémunérations (7 ans de salaires perdus sur une carrière), grève à l'ARMH contre le refus de payer

les primes de fin d'année, grève dans un établissement spécialisé contre le licenciement abusif d'un éducateur. La remise en cause des conventions 66 et 51, la diminution constante des budgets provoquent une multitude de problèmes individuels, situation où il est difficile de construire une action collective.

### Démantèlement du statut

Pascal CORBEX est revenu sur le problème du financement (budgets en baisse, subventions réduites) et la dénonciation de la convention 51. Cela mène au démantèlement du statut par la mise en place d'une convention unique donc une dégradation des conditions de travail et des droits en baisse pour tous. Outre un recours juridique en cours, une pétition nationale a été lancée pour préparer la mobilisation des personnels et réunir les conditions de la grève pour obtenir satisfaction.

Jean Noël LAHOZ a souligné que dans tous les secteurs, il y avait une remise en cause des conventions collectives, des statuts et du Code du travail.

Face à cette déréglementation généralisée, il est nécessaire d'organiser la mobilisation de tous nos syndicats pour reconquérir nos droits et les faire respecter.

De nombreux syndiqués sont ensuite intervenus pour relater les problèmes concrets et les pressions auxquels ils sont confrontés dans leur établissement, leur secteur.

### En faute professionnelle

Plusieurs ont fait état des difficultés auxquelles ils ont à faire face avec la diminution du personnel qui peut à tout moment les mettre « en faute professionnelle » et leur valoir des sanctions.



**La tribune du  
congrès du SNUDI :  
Jean Noël Lahoz,  
Yoann Bars et  
Norbert Trichard**



• **Le Syndicat des  
Instituteurs et  
Professeurs des Ecoles  
(SNUDI FO)**

Une trentaine d'adhérents ont participé au Congrès présidé par Norbert TRICHARD, secrétaire général du SNUDI FO, en présence de Jean Noël LAHOZ pour l'UD FO et de nombreux

invités, Clément POULLET, secrétaire de la FNEC FP FO 91, Hélène JACQUEMIN de l'inter-FNEC de l'académie de Versailles, Colette LAPLANCHE du SDAS...

Yoann BARS, secrétaire départemental du SNUDI FO 91, a fait un complément oral au rapport d'activités du Bureau envoyé à tous les adhérents. Le ministère de l'Education nationale en voulant

passé. Résultats : 39 postes d'enseignants supprimés dans l'Essonne pour plus de 1 000 élèves supplémentaires à accueillir.

**Dégradation des conditions**

Cela signifie plus d'élèves dans les classes, moins d'enseignants spécialisés pour aider les élèves en difficultés, moins de remplaçants pour pallier les absences, donc une dégradation des conditions d'enseignement pour tous.

Norbert TRICHARD est revenu sur l'importance et le succès de la grève du 15 décembre. Pour la première fois depuis longtemps, l'ensemble des Fédérations de l'Education nationale (hormis le SGEN CFTD qui s'est désolidarisé au dernier moment) ont appelé à une grève sur une exigence claire et précise : le retrait du projet de décret sur l'évaluation des enseignants.

Résultat : le ministre est obligé de manœuvrer en recul, il a dû reporter l'examen des textes prévu le 16 décembre (ceux-ci ne sont toujours pas signés) et reporter la mise en place des entretiens professionnels au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

MEDECINES NATURELLES  
PREVENTION  
HOSPITALISATION  
OPTIQUE  
DENTAIRE

**MGD**  
Prévoyance  
L'Assurance

La Mutuelle Générale de la Distribution, véritable mutuelle à caractère social et paritaire régie par le Code de la Mutualité propose à ses adhérents, entreprises et/ou particuliers depuis 1982 des garanties de Frais de santé sur mesure.

Régie par le Livre II du code de la Mutualité.  
Inscrite au registre national des Mutuelles sous le numéro 429 211 469  
5, rue Geoffroy Marie 75009 Paris  
Téléphone : 01 47 70 45 65 - Fax : 01 47 70 97 07

PHARMACIE  
ANALYSES  
RADIOLOGIE  
CURES THERMALES  
CONSULTATIONS



Une nouvelle grève est prévue le 31 janvier à l'appel des syndicats de la FNEC FP FO, du SNES FSU, de nombreuses sections du SNUipp FSU, de la CGT Educ'Action, de SUD... sur une plate-forme revendicative claire : retrait définitif des textes sur l'évaluation des enseignants et annulation de toutes les suppressions de postes.



**Vue d'ensemble du congrès**

**Mobilisation dans l'unité**

Jean Noël LAHOZ s'est félicité de cette mobilisation dans l'unité qui s'oppose, dans un secteur particulier, aux plans de rigueur et d'austérité du gouvernement.

Pourquoi ce qui est possible dans l'Education nationale ne le serait pas pour l'ensemble des salariés par un appel de toutes les Confédérations à une grève interprofessionnelle franche pour l'abandon de toutes les mesures d'austérité.

C'est ce que FO propose à l'opposé des journées d'action saute moutons inefficaces et démobilisatrices.

**Bien des questions ...**

Au cours de la discussion, les adhérents ont soulevé de nombreuses autres questions : la suppression de la formation professionnelle des maîtres avec la masterisation, les remplacements non assurés, les élèves handicapés accueillis sans aides spécialisées, les tâches des

directeurs qui ne cessent de s'alourdir, le gel et même la baisse des rémunérations, les frais de déplacement non remboursés, la mise en place de « jardins d'éveil », les dispositifs dérogatoires ECLAIR... Le Congrès a ensuite, à l'unanimité, approuvé les rapports d'activités et financier, adopté une résolution revendicative, une résolution développement, un appel à la grève du 31 janvier et élu le nouveau Conseil syndical et le Bureau départemental. ■

ON PEUT ASSURER **8 MILLIONS** DE PERSONNES ET **N'OUBLIER PERSONNE**

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, au service de tous les Français, quels que soient leur situation professionnelle et leur âge. C'est pourquoi nous investissons 100% de nos résultats au bénéfice de nos assurés et développons ainsi de nouvelles garanties, des services plus personnalisés, et de nouveaux produits. Et parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre action sociale auprès des plus fragiles.  
[www.ag2ramondiale.fr](http://www.ag2ramondiale.fr)

AG2R LA MONDIALE - 26 rue de Montholon - 75305 PARIS Cedex 09  
Tél. : 09 69 32 20 00 (appel non surtaxé) - Fax : 01 55 32 93 32



**AG2R LA MONDIALE** le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE  
SANTÉ  
ÉPARGNE  
RETRAITE

On peut être unique sans être seul...

★ ... pour RÉUNICA, créer du lien c'est essentiel.



Humain, juste, solidaire... Pour plus de 8 millions de clients, les experts Réunica font de ces valeurs une réalité quotidienne. Grâce à un conseiller dédié, un suivi personnalisé et des garanties et services performants, vous disposez d'une protection sociale solide et sur mesure.

Prévoyance Santé Épargne Retraite Action sociale

Contact au 01 40 22 36 76  
[www.reunica.com](http://www.reunica.com)



Des idées en + pour mieux vous protéger



# Syndicats 91 – Elections et Créations

## → Syndicats créés

- ORMONT TRANSPORT à Etampes – Transports
- SEMAVERT à Vert le Grand – Bâtiment TP

## → Résultats des élections

### ■ STA à Ormoy Mennecey

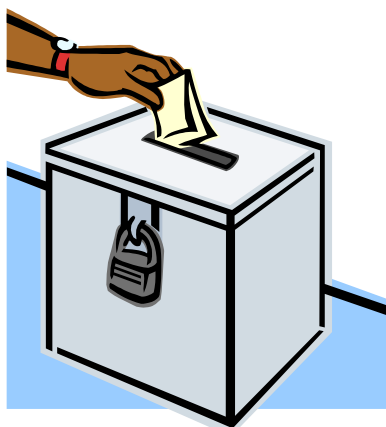
#### Délégation Unique du personnel 1<sup>er</sup> collège

Titulaires : FO : 2 - CGT : 1  
Suppléants : FO : 2 - CGT : 1

### ■ Ambulance LEBARON à Grigny

#### Délégués du Personnel Collège unique

Titulaires : FO : 1  
Suppléants : FO : 1



### ■ France PAIN à Vigneux/Seine

#### Délégués du Personnel

##### 1<sup>er</sup> collège

Titulaires : FO : 0 - CGT : 1  
Suppléants : FO : 0 - CGT : 1

##### 2<sup>ème</sup> collège

Titulaires : FO : 1 - CGT : 0  
Suppléants : CGT : 1

#### Comité d'Entreprise

##### 1<sup>er</sup> collège

Titulaires : FO : 1 - CGT : 1  
Suppléants : FO : 1 - CGT : 1

##### 2<sup>ème</sup> collège

Titulaires : FO : 0 - CGT : 1  
Suppléants : FO : 1 - CGT : 0

## Formation syndicale – Stages 2012

Vous trouverez ci-contre le calendrier des prochains stages organisés à l'UD.

Si vous êtes intéressé remplissez correctement la fiche d'inscription (recto-verso), faites la **viser par votre syndicat** et **retourner la à l'UD dans les plus brefs délais**. Dès réception de la fiche, elle sera transmise au Centre de Formation du Militant Syndicaliste qui confirmera l'inscription. Vous recevrez une convocation et une demande d'autorisation d'absence : secteur **privé** - secteur **public** ( **modèles de lettres sur les liens privé et public du site FO** ) à remplir et à adresser à votre employeur (**délai réglementaire : 1 mois avant le stage** ).

Le droit au congé de formation syndicale est de 12 jours par an, avec un minimum de 2 jours de congé à chaque demande.

Seules les inscriptions respectant ces consignes seront prises en compte.

Christian DELIA est en charge de la formation syndicale

Site : [forceouvriere91.free.fr](http://forceouvriere91.free.fr)

Tél. 01 60 78 15 57

Fax. 01 60 77 96 94

E-Mail : [formfo91@free.fr](mailto:formfo91@free.fr)

☯ **Mardi 6 mars au jeudi 8 mars :**

**Découvrir l'économie**

☯ **Lundi 2 avril au vendredi 6 avril :**

**Connaître ses droits**

☯ **Mercredi 9 mai au vendredi 11 mai :**

**Rôle et fonctionnement du CHSCT**

☯ **Lundi 4 juin au vendredi 8 juin :**

**Découverte de FO et moyens d'action**

# TPE

# 2012

Il n'y a pas  
de Très Petite  
Élection



ILLUSTRATION : STUDIO TRICOT

2012, année des salariés des TPE. En décembre,  
4 millions de salariés de l'artisanat, du commerce,  
des services et des professions libérales, ont leur élection.

Mieux représentés, + forts

# FO